PETITE CHRONIQUE HISTORIQUE DE L'ANJOU CHRÉTIEN

N° 55 - *Octobre 2026*
Supplément au bulletin LE PARVIS

LES PRÉMICES DU SÉMINAIRE D'ANGERS (2/2)

• Cinq prêtres zélés à l'origine de l'œuvre • Tentatives d'intrusion jansénistes • Des pénitentes privées de communion des années entières • Les prêtres du séminaire s'opposent à leur évêque • Saint-Sulpice au secours du séminaire d'Angers

Le 14 juillet 1553, le pape Pie IV promulguait la bulle *Benedictus Deus et Pater* par laquelle, conformément aux décisions du Concile de Trente, il ordonnait la création de séminaires dans tous les diocèses de la chrétienté. Près d'un siècle plus tard, aucune maison de la sorte n'avait encore été fondée dans le diocèse d'Angers. Aussi, à son arrivée, Mgr Henri Arnauld entreprit-il de fonder une maison chargée de prêcher une retraite de trois mois à tous les ecclésiastiques avant la réception des ordres sacrés.

Ce n'était qu'un début. Mais déjà, la réputation d'austérité de cette maison faisait fuir le clergé de la haute société.

Les bons prêtres du séminaire cherchaient de nouveaux associés, et cette austérité ne pouvait leur attirer que des âmes ferventes. La première recrue fut un prêtre de la congrégation fondée par saint Vincent de Paul. M. Pierre Maillard exerçait son ministère à la maison de Saint-Lazare à Paris. Mgr Arnaud écrivit donc à M. Vincent dès 1659 pour le faire venir. Les qualités du nouvel associé étaient telles qu'elles permirent de surseoir au règlement du séminaire, et M. Maillard fut nommé Préfet dès avril 1660 sans passer par les deux années probatoires requises.

Au commencement de l'année 1661, un jeune retraitant, M. René Le Gendre, venu passer trois mois au séminaire avant son élévation au sous-diaconat, fit impression par l'austérité de sa vie. Mgr Arnaud fit appel à lui en 1662, et il fut reçu après ses deux années probatoires en décembre 1664.

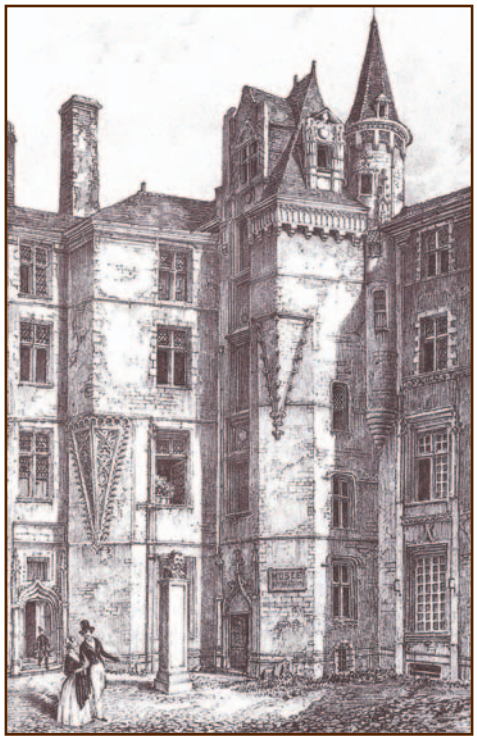

Le Logis Barrault

MM. Jean Boury, Jean Arthaud, Joseph Le Cerf, Pierre Maillard et René Le Gendre furent donc les cinq prêtres à avoir commencé le séminaire d'Angers, les cinq premiers directeurs. L'abbé Grandet en dresse un portrait on ne peut plus élogieux :

> *Jamais on a vu des prêtres plus éloignés du monde ; ni si détachés d'eux-mêmes ; l'ambition ni l'intérêt n'ont point fait la règle de leur conduite, la politique ni le respect humain n'ont jamais eu de part à leurs actions ; ils n'avaient pas tous cinq beaucoup de bien ni de naissance, mais ils avoient beaucoup de zèle et de piété ; et Dieu s'est servi de leur faiblesse comme de celle des apôtres pour résister à des puissances qui voulaient renverser l'œuvre que sa providence leur avait confiée : "Infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia" (Dieu a choisi l'infirmité pour confondre la force, I Cor 1, 27).*

Une épreuve vint frapper l'institution naissante le 27 avril 1664 : M. Jean Boury, premier supérieur du séminaire, mourut dans sa maison des Loges près de Segré, où il était allé se reposer. M. Maillard lui succéda dans sa fonction d'Économe, c'est-à-dire de supérieur.

Premier assaut janséniste

Jusqu'en 1664, les relations avec Mgr Arnaud étaient des plus courtoises. Ce dernier recevait toujours très agréablement les prêtres de son séminaire, leur accordait tout ce qu'ils demandaient, allait leur rendre visite et partageait parfois leur repas. Cependant, les Jansénistes tentèrent de s'introduire dans la maison en la personne d'un certain M. Bourigault, troublant ainsi cette harmonie.

C'était un jeune homme brillant, bon théologien, d'un extérieur modeste et doux, et qui savait gagner les cœurs de tout le monde. Il entra au séminaire en même temps que M. Le Gendre, et demanda à être associé au terme de ses trois mois de retraite. On le reçut sans difficulté, et ses talents particuliers firent qu'on lui confia le cours de théologie morale. Et l'on s'aperçut vite que le loup était entré dans la bergerie : il avançait des propositions très personnelles, établissait des maximes aux conséquences dangereuses, et se montrait imperméable à toute remarque. Il refusait en outre de confesser aucun ecclésiastique de la maison, arguant qu'*on n'en pouvait absoudre la plupart sans faire de sacrilège*.

Les directeurs ne voulurent pas le recevoir au terme de ses deux années d'épreuve, mais sachant l'affection que lui portait Mgr Arnaud, ils n'osèrent le congédier aussitôt. Cela arriva tout de même l'année suivante et, sans que cela ne déclenchât de heurt direct, l'évêque en fut très contrarié. Ce faisant, M. Bourigault s'en fut semer la discorde dans une autre communauté...

Second assaut janséniste

N'ayant pas réussi à introduire l'un des leurs dans le séminaire, les Jansénistes résolurent de contre-attaquer par un autre biais. Ils affectèrent ainsi de leur rendre souvent visite, d'assister à leurs retraites, et de toujours se montrer sous un jour avenant. Puis vint le tour du chef de file angevin, M. Chardon.

Celui-ci, docteur et professeur en théologie, avait fait soutenir des thèses qui lui avaient mérité sa réputation janséniste. Il s'était opposé à la bulle d'Alexandre VII publiée

Contact : prieuredegastines@orange.fr - Tél. : 02.41.74.12.78

L'ABBÉ PIERRE MAILLARD

Pierre Maillard était une âme prédestinée. On crut pourtant qu'il ne vivrait pas :

Quand il vint au monde, on crut qu'il était mort : on l'approcha du feu pour voir s'il donnerait quelque signe de vie et on fut fort surpris quand on vit cet enfant prendre des charbons ardents avec ses deux petites mains dont il semblait vouloir faire un sacrifice à Dieu, présage de sa charité.

Sa mère le consacra à la Sainte Vierge, et l'enfant commença à se confesser dès l'âge de quatre ans. Voyant qu'il progressait rapidement dans l'oraison et dans les voies intérieures – tout autant que dans les humanités, bénéficiant d'un bon jugement et d'une bonne mémoire – son confesseur, le père Louapaut, lui ordonna de se faire ordonner prêtre, ce qu'il fit par pure obéissance. Il fut pourvu d'un petit titre dans la paroisse d'Avrillé, tout en faisant des missions en Craonnais, avant d'être nommé par le grand doyen de la cathédrale confesseur de tous les missionnaires. Il se consacra ensuite au service des pauvres à l'Hôtel Dieu d'Angers, avant de se rendre au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il profita de son séjour parisien pour suivre une retraite à Saint-Lazare sous la conduite de saint Vincent de Paul, et s'attacha dès lors à sa congrégation.

Cependant, à Angers, Mgr Arnaud cherchait des prêtres pour son séminaire. Il demanda alors à l'un de ses conseillers, le père Louapaut, s'il ne connaissait point quelque prêtre propre à son séminaire. Le nom de M. Maillard lui fut livré sans hésitation. L'évêque écrivit donc à M. Vincent, lequel, portant la lettre à l'intéressé, lui exprima qu'il lui fallait répondre à l'appel de son évêque, ajoutant toutefois qu'*il n'avait jamais rendu obéissance à aucun prélat qui lui eût couté si cher que dans cette occasion*.

M. Maillard partit aussitôt et arriva à Angers à la fin de 1859. Il fut élu préfet des exercices et, quelques années après, supérieur, charge qu'il exercera pendant plus de vingt ans.

Il avait un talent rare pour la conduite des âmes, et un tel discernement des esprits que c'était à lui que Mgr Arnaud adressait les mystiques ou prétendus tels. Quand on le consultait, il disait son avis en peu de mots qui allaient toujours au but. Il parlait peu et priait beaucoup.

Sa vie fut émaillée de maladies graves, différentes mais continuelles, qui éprouvèrent sa patience pendant vingt-cinq années : goute, maux de tête, et presque toujours épuisement de poitrine.

Dieu le rappela le 1er juillet 1692 et il fut inhumé au cimetière de l'église paroissiale Sainte-Croix. Ses confrères du séminaire firent poser une plaque de marbre noir sur son tombeau, qui portait l'épitaphe suivante en latin :

Hic jacet Petrus Maillard presbiter, seminarii Andegavensis superior, pro fide propaganda Virginum sanctissimæ Trinitatis Institutor, ecclesiasticæ disciplinæ zelator, pro clero multa dixit, scripsit, fecit, mundo crucifixus, Christo confixus cruci, soli Deo notus vixit et obiit prima die mensis Julii 1692.

Ci-gît Pierre Maillard, prêtre, supérieur du séminaire d'Angers, fondateur des Vierges de la Très Sainte Trinité pour la propagation de la foi, zélateur de la discipline ecclésiastique. Il a beaucoup parlé, écrit et fait pour le clergé, crucifié au monde, crucifié avec le Christ, connu de Dieu seul, il vainquit et mourut le premier jour du mois de juillet 1692.

en 1656 sur la doctrine de la grâce ; il organisait souvent des assemblées du « party » chez lui ou ailleurs, il faisait tous les ans un tour de la province pour mobiliser ses troupes ; il privait de communion la plupart de ses pénitentes pendant des années entières... Il semblait donc prudent aux prêtres du séminaire de prier poliment M. Chardon d'aller faire retraite sous d'autres cieux...

Les Jansénistes blâmèrent les prêtres du séminaire, les gens zélés pour la foi les approuvèrent... et Mgr Arnaud en éprouva une grande contrariété tout en contenant sa colère pour la seconde fois.

Troisième assaut janséniste

Nous étions en 1657. L'année précédente, Alexandre VII avait publié la bulle *Ad Sacram* par laquelle il condamnait cinq propositions jansénistes. La secte chercha une parade pour ne pas déposer les armes, mais sans s'opposer frontalement aux prérogatives papales, ce qui aurait conduit directement au schisme. Les quatre évêques jansénistes de France, dont Mgr Arnaud était, trouvèrent un subterfuge : le pape étant infaillible en matière de doctrine, il fallait accepter sans réserve la condamnation des cinq propositions. C'était *le droit*. Mais il poursuivait : *Tous les théologiens demeurent d'accord que l'Église n'est point infaillible dans le jugement des personnes ni du sens de leurs écrits*. Et l'on pouvait donc contester que les erreurs dénoncées par le Souverain pontife fussent défendues par Jansénius. C'était *le fait*. Et Mgr Arnaud de recommander un silence respectueux quant au désaccord sur *le fait*. La distinction du droit et du fait allait empoisonner l'Église pendant plus de quarante ans, jusqu'à ce que le pape Clément XI n'y mette un terme par trois brefs en février 1703, condamnant sévèrement le cas de conscience en la matière.

En 1665, les quatre évêques jansénistes du royaume soumirent donc à tous les prêtres de leur diocèse la signature d'une profession de foi intégrant la distinction du droit et du fait. Cela fit grand bruit dans le royaume, et le roi rendit un arrêt du Conseil d'État pour interdire à tous les ecclésiastiques de ces quatre diocèses de signer ces mandements.

Nonobstant, Mgr Arnaud fit porter sa profession de foi rue Saint-Jacques pour la faire signer, sans tenir compte de l'arrêt royal. M. Maillard, le supérieur, *marqua à celui qui le porta que le Roy ayant défendu de signer le formulaire sous ce mandement qui n'était pas d'ailleurs conforme à la bulle de sa Sainteté, ils priaient sa Grandeur de les excuser s'ils ne faisaient pas une chose de cette nature qui répugnait si fort à leur conscience*.

Il écrivit en outre une longue lettre à son évêque pour lui expliquer les trois raisons de son refus : la non-conformité aux intentions du pape, l'interdiction du roi, et l'opposition de leur conscience.

Les relations entre l'évêque et son séminaire prirent une tournure ombrageuse. Mgr Arnaud exposa sa peine dans sa réponse à M. Maillard :

Il faut que je vous ouvre mon cœur en vous disant que Dieu m'a envoyé depuis quelque temps beaucoup de sujets de peines, mais que je puis dire avec vérité que je n'en ai point eu qui m'ait été plus sensible que le refus que vous et vos MM. avez fait de signer au bas de mon mandement. […] Mais, ce que vous me dites pour votre excuse et ce qui m'offense le plus est que vous avez consulté à Paris, si vous obéiriez à mon mandement ; hé ! bon Dieu ! quelle opinion peut-on avoir de moi, de voir que, même ceux qui ont la conduite de mon séminaire me croient dans de mauvais sentiments !

Le pape censura ensuite les mandements des quatre évêques jansénistes. Ceux-ci réagirent par une circulaire envoyée en avril 1668 à tous les évêques du royaume, dénonçant un attentat à leur caractère épiscopal. Par un arrêt du Conseil d'État en juillet de la même année, le roi ordonna la suppression de cette circulaire.

Les prêtres du séminaire avaient certes obtenu gain de cause, mais la confiance de leur évêque était bien entammée.

Cependant, au fil des ans, Mgr Arnaud ne manifesta pas de rancune pour les prêtres de son séminaire, et leur témoigna même sa bienveillance entre 1668 et 1670.

En 1669, profitant de ces relations apaisées, les prêtres du séminaire demandèrent à Mgr Arnaud la permission de faire les démarches nécessaires à l'obtention de lettres patentes, garantes de l'existence légale de l'institution. L'évêque approuva cette initiative, mais le roi les refusa craignant de fortifier le *party* des jansénistes en Anjou.

Recours à Saint-Sulpice

Pendant ces années, la vie des prêtres du séminaire était épuisante : outre les retraites aux ordinands, ils administraient les sacrements dans la paroisse Saint-Jacques et en tenaient l'école paroissiale. Aussi se faisaient-ils aider par des prêtres étrangers et non associés. Mais cela n'y suffisait pas. Après M. Boury, le premier supérieur, ce fut M. Arthaud qui succomba sous le poids. Après avoir été languissant durant de longs mois, il mourut le 11 février 1671.

M. Maillard tomba malade à son tour : il ne pouvait parler ni entendre parler, ni même se remuer. Il dut aller se reposer plusieurs fois à la campagne, et suivre trois cures aux eaux de Bourbon à partir de 1672.

MM. Le Cerf et Le Gendre étaient demeurés seuls au séminaire. Ils apprirent à ce moment que Mgr Arnaud avait le dessein de leur retirer la direction du séminaire, pour la confier à d'autres prêtres plus ouverts aux idées nouvelles. Ils résolurent alors de partir à Paris pendant les vacances pour demander du secours à quelques communautés.

M. Le Gendre voyageait toujours à la manière des apôtres, c'est-à-dire à pied. Mais son épuisement l'obligea à monter sur une charrette. Et la charrette chavira, et M. Le Gendre avec. Il se cassa un bras – l'histoire ne dit pas comment il fut soigné ! Il arriva donc estropié à Paris avec M. Le Cerf, où ils furent accueillis avec beaucoup de charité au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

L'église et le séminaire de Saint-Sulpice au XVIII^e siècle (plan de Turgot de 1739)

L'ABBÉ RENÉ LE GENDRE

Doux pour les autres et très austère pour lui-même, estimé de tout le monde, admiré et loué de tous pour sa vertu, zèle infatigable... L'abbé Grandet ne tarit pas d'éloges pour ce saint prêtre.

Alors qu'il était diacre, René Le Gendre voulut se faire chartreux, mais Mgr Arnaud l'en dissuada, préférant le garder pour son diocèse. Et grand bien lui prit !

René Le Gendre fut affecté au séminaire dès son ordination semble-t-il. Quand Mgr Arnaud décida en 1688 de restituer les séminaristes du diocèse à son séminaire officiel du Logis Barrault, il nomma M. Le Gendre supérieur en remplacement de M. Maillard. Il occupa cette fonction jusqu'à la mort de Mgr Aranud en 1692, où il fut remplacé par l'abbé Grandet. Mais lorsque Mgr Michel Le Peletier, successeur de Mgr Arnaud, décida de rattacher l'institution à l'œuvre de Saint-Sulpice, M. Le Gendre n'était pas prêt à cette échéance, ayant à charge un grand nombre de dirigés qui ne lui aurait pas permis de respecter la règle sulpicienne. Le nouvel évêque lui confia donc en 1693 l'instruction des jeunes curés. Ceux-ci devaient alors suivre pendant trois mois un cursus au prieuré Sainte-Colombe près de La Flèche – qui était alors dans le diocèse d'Angers. Les nouveaux curés pouvaient ainsi se préparer à leurs fonctions en prenant pour modèle cette paroisse rurale menée avec zèle. Cette œuvre était comme un prolongement du séminaire, et le bien qu'elle fit au diocèse fut immense.

Pendant les sept à huit années durant lesquelles il en fut curé, M. Le Gendre transforma sa paroisse qui avait été laissée à l'abandon par son prédécesseur, un moine de Saint-Aubin d'Angers : à son arrivée, les habitants ne fréquentaient plus les sacrements, non moins que le catéchisme, les petites écoles, les prônes et les prières, ni ne rendaient visite aux malades ou soulageaient les pauvres... M. Le Gendre restaura toute la vie chrétienne, stimula ses ouailles à faire oraison en les conviant à la faire avec lui tous les matins dans l'église. Ses paroissiens lui marquèrent leur estime et leur reconnaissance en le faisant juge de tous leurs différends. Outre sa cure et la formation des jeunes curés, M. Le Gendre allait souvent faire des entretiens chez les religieuses de La Flèche ou dans les paroisses voisines.

C'est animé de ce zèle enflammé qu'il mourut à Sainte-Colombe le matin du 21 novembre 1700 en sortant de la prière. Mgr Le Peletier fit son éloge lors de son synode de 1702, et le proposa comme modèle de tous les curés de son diocèse.

Les deux prêtres angevins proposèrent tout naturellement aux prêtres de Saint-Nicolas d'unir le séminaire d'Angers au leur. Cela était d'autant plus facile qu'ils suivaient le même règlement et étaient animés du même esprit. Mais cette union ne devait pas se faire : les prêtres parisiens ne voulaient pas s'ériger en congrégation, mais réserver leur apostolat à la seule paroisse de Saint-Nicolas. Ils avaient en outre du mal à trouver des sujets pour le seul ministère parisien.

Après que M. Le Gendre eût patienté deux mois d'alitement, les deux prêtres allèrent trouver M. Tronson, directeur du séminaire de Saint-Sulpice. Il y avait là deux ecclésiastiques angevins, MM. Gabriel Le Peletier, prêtre, et Joseph Grandet, acolyte. Ne pourraient-ils pas venir en Anjou pour travailler au séminaire ? M. Tronson ne répondit rien à leur requête, mais leur conseilla néanmoins de faire de nouveaux efforts pour obtenir les fameuses lettres patentes, garantes de l'existence de toute institution sous l'ancien régime, pour l'obtention desquelles il promettait son aide...

Trois événements rapprochés allaient enfin asseoir sur des bases solides l'embryon du séminaire d'Angers : l'ob-

Mgr François Harlay de Champvallon Arch. de Paris de 1671 à 1695

tention des lettres patentes, l'acquisition du Logis Barrault et l'arrivée de l'abbé Grandet.

Les Lettre patentes

De retour à Angers, MM. Le Cerf et Le Gendre eurent la bonne surprise de trouver leur évêque tout disposé à suivre leur volonté de demander une nouvelle fois les lettres patentes. Sans doute jugeait-il la démarche vaine. Une fois la demande rédigée, ils l'adressèrent à M. Le Peletier, au séminaire de Saint-Sulpice. Celui-ci, de concert avec M. Tronson, l'adressa à M. l'abbé de La Brunetière du Plessis de Gesté, archidiacre de Notre-Dame de Paris, lequel présenta l'affaire à Mgr l'archevêque dont il était grand vicaire. Il ne manqua pas d'attirer l'attention du prélat sur le fait que les cinq prêtres du séminaire avaient courageusement refusé de signer le formulaire incluant la distinction du fait et du droit, que leur évêque avait voulu leur imposer.

Pour l'archevêque, Mgr François de Harlay, très opposé au jansénisme, cette demande revêtait alors une autre tournure : il s'agissait de créer un front de résistance contre le jansénisme au sein du diocèse d'Angers. Il en parla alors directement au roi Louis XIV qui lui accordait audience toutes les semaines pour traiter des affaires ecclésiastiques du royaume.

Guillaume de la Brunetière du Plessis de Gesté, devenu évêque de Saintes (1630-1702)

L'affaire fut rondement menée : cinq semaines après que Mgr Arnaud eût rédigé sa demande, les lettres patentes étaient expédiées par le roi en février 1673. Restait à les faire enregistrer par le Parlement de Paris, faute de quoi elles seraient restées lettres mortes. La chose ne tarda pas non plus, et ce fut fait le 10 mai suivant. Jamais on n'avait vu une affaire menée avec autant de célérité !

Dès lors, le séminaire d'Angers avait une existence légale qui devait le protéger des assauts du parti janséniste... et de son propre évêque ! A différentes occasions, celui-ci cherchera en effet à s'approprier ces lettres patentes pour dissoudre l'institution (cf. *Petite chronique* n° 37).

Le Logis Barrault

Dans le même temps, les directeurs du séminaire souhaitaient quitter la maison de la rue Saint-Jacques. Ils la trouvaient en effet trop éloignée de l'évêché où ils devaient se rendre fréquemment pour consulter Monseigneur, et également trop éloignée pour le ravitaillement.

Mgr Arnaud n'y fit pas de difficulté, et appuya leur demande auprès de la Maison de Ville pour obtenir l'autorisation de quitter le *faux bourg* et s'établir en ville. Les lourdeurs administratives ne furent pas inventées par la Révolution...

Encore fallait-il trouver une nouvelle maison… M. Le Cerf s'adressa alors à M. Chalopin, un homme qui faisait profession de rendre service à qui en avait besoin. Il proposa au prêtre la maison du prieuré Saint-Eloi, mais le jardin en était très petit, et l'espace trop limité. En repartant, les deux hommes passèrent devant le Logis Barrault, qui appartenait justement à ce M. Chalopin. Celui-ci avisa alors le prêtre : *Si vous voulez, Monsieur, je vous vendrai le Logis Barrault !*

M. Le Cerf apprécia la plaisanterie… avant de réaliser que cela n'en était pas une ! Cette maison était en effet la plus belle et la plus prestigieuse de la ville. Elle avait accueilli les personnages les plus illustres : Louis XII, François Ier, Henry II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Marie de Médicis qui y logea presque une année…

Mgr Arnaud refusa d'abord, n'étant pas enthousiasmé de voir le grand éclat que cette demeure donnerait à son séminaire, bien proche de l'évêché... mais trop éloigné des idées nouvelles. Étant pressé, il finit néanmoins par accepter, et la transaction fut signée devant notaire à Paris le 2 juin 1673.

Le séminaire s'y installa aux mois de juillet et août suivants. Mgr Arnaud permit qu'on y établit la chapelle dans la grande salle voutée qui avait autrefois accueilli des bals et des comédies. La première messe y fut célébrée le 29 novembre 1673, en la fête de saint André.

Enfin, simultanément à cette installation, à l'automne 1673, MM. Le Peletier et Grandet, détachés du séminaire de Saint-Sulpice, ayant été appelés par Mgr Arnaud pour travailler à son séminaire, se présentaient devant le prélat... qui leur réserva un accueil glacial.

Toutes les conditions étaient enfin réunies pour assurer au séminaire la stabilité nécessaire à son rayonnement : statut officiel, corps professoral compétent et motivé, locaux adaptés. Mais c'était sans compter sur la pression janséniste particulièrement vive dans le diocèse qui allait générer près de vingt années de querelles et de paralysies pour le plus grand mal du clergé angevin.

Nous invitons nos lecteurs à se reporter à nos chroniques n° 35 (décembre 2024) à 40 (mai 2025) sur l'abbé Grandet pour suivre la suite de cette histoire, qui allait faire de ce séminaire le plus impotant de France au XIXe siècle.

Jean de Jacquelot

Les sources de cette chronique ont été puisées dans les *Mémoires* de l'abbé Grandet..

La grande salle voutée du Logis Barrault qui abrita la chapelle du séminaire